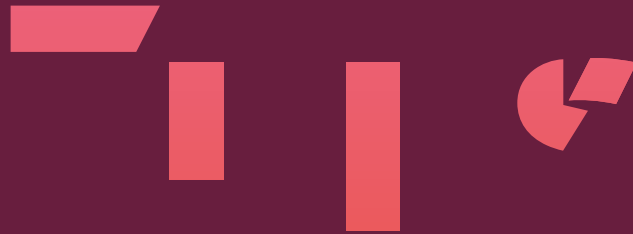




Inform



Conseiller



Représenter



Défendre



Promouvoir



L'édito

**Chères consœurs,
chers confrères,**



Jean-Christophe Raveau
Président de la Fnps

Tarifs postaux, vente au numéro, projets de réforme consécutifs aux États Généraux de l'Information, droits voisins, IA, etc. : autant dire que l'année écoulée a été particulièrement riche en discussions, négociations, efforts de pédagogie, pour convaincre nos nombreux interlocuteurs de l'importance de traiter notre forme de presse avec équité et clairvoyance. Tout en veillant à prendre en compte la spécificité de nos métiers et de nos entreprises.

Écarter tout droit d'agrément pour les directeurs de rédaction, obtenir et accélérer la juste rémunération par les plateformes et autres acteurs de l'IA de l'exploitation de nos contenus, repousser toute augmentation exorbitante des tarifs postaux, disposer de règles claires dans le fondement des décisions de la CPPAP, que ce soit au regard de l'IPG ou de la composition des rédactions: voici autant de sujets concrets sur lesquels nous nous sommes mobilisés.

Et disons-le, sur bon nombre d'entre eux, nous avons le sentiment d'avoir obtenu une écoute constructive de nos interlocuteurs. Mais le contexte d'instabilité politique inédit dans lequel nous sommes plongés a fait que la plupart de ces sujets n'ont pu encore être tranchés.

Le turn-over du personnel politique et administratif qui caractérise la période, oblige donc vos élus, avec le soutien de l'équipe de la Fnps, à redoubler d'efforts pour défendre vos intérêts et obtenir des résultats concrets.

Sans compter que certains dossiers, sur les droits voisins et l'IA notamment, nous amèneront de toute façon à mener un combat de long terme. Quant aux questions environnementales, mais aussi de labellisation de nos démarches éditoriales, elles devraient figurer au premier plan de nos travaux des prochains mois.

Si l'action de lobbying de votre Fédération est donc particulièrement intense, elle ne doit pas, pour autant, ralentir les nombreuses actions que nous entendons renforcer pour vous aider à piloter vos entreprises: faciliter votre accès aux aides à la presse, décrypter les évolutions réglementaires (social, fiscal, RGPD, etc.), éclairer vos choix pour opérer la transformation de vos entreprises.

Vous pouvez donc également compter sur nous, à travers des conseils personnalisés mais aussi en participant aux nombreuses réunions, matinées, ateliers, rencontres et formations, pour opérer les bons choix dans cette conjoncture particulièrement troublée.

Bien confraternellement à vous tous.

Vous informer



La Fnps multiplie les canaux de diffusion pour vous informer au mieux: site internet, lettres d'information, newsletters, conférences, formations, guides pratiques, réseaux sociaux...

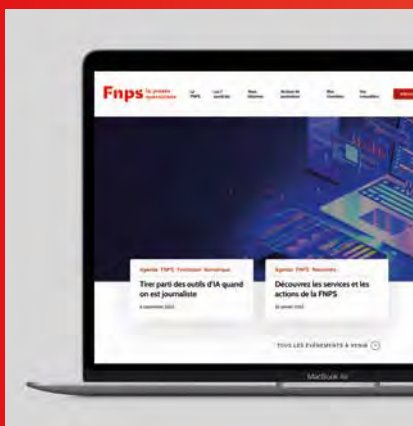


LA LETTRE

Un support bimestriel d'information, destiné aux adhérents, assorti de fiches pratiques et de textes officiels sur le cadre économique et réglementaire de la presse.

LE SITE INTERNET

Un moteur de recherche des 1700 publications adhérentes et surtout un outil de travail permettant d'accéder à l'ensemble de la documentation de la Fnps (Newsletters, articles de la Lettre d'info, fiches pratiques, textes législatifs) classée par dossiers (aides à la presse, social, juridique, environnement, etc).



LA NEWSLETTER

Un outil numérique qui permet de suivre chaque semaine l'actualité de la presse et les actions de la Fnps et de ses syndicats.



LA CARTE DE DIRECTEUR

La Fnps attribue sur demande la carte de directeur à tout directeur, directeur-adjoint, administrateur, administrateur adjoint ou secrétaire général à jour de sa cotisation.



LES RENCONTRES, ATELIERS, MATINÉES ET FORMATIONS

Plusieurs réunions par mois en présentiel ou en visioconférence permettent aux éditeurs d'approfondir leurs connaissances. Des experts viennent à leur rencontre pour décrypter les problématiques du moment et les aider dans leurs réflexions prospectives. Ces rencontres sont également un lieu d'échanges de bonnes pratiques.

LINKEDIN FNPS



Vous conseiller



En permanence, chaque adhérent peut obtenir des renseignements dans tous les domaines relatifs à la presse, auprès des juristes et experts, par téléphone, par mail ou sur rendez-vous.

SOCIAL

- Quelles sont mes obligations à l'égard des collaborateurs journalistes pigistes ?
- Comment calculer la prime d'ancienneté des journalistes professionnels ?
- À quelle source de financement puis-je avoir accès pour la formation professionnelle ?
- Puis-je pratiquer de manière unilatérale un abattement de 30% sur l'assiette de cotisations sociales de mes salariés ?
- Quelles sont les mentions obligatoires d'un accord sur les droits d'auteurs des journalistes ?
- Puis-je refuser le télétravail ? Quelles sont les obligations en la matière ?

DIFFUSION POSTALE

- Comment obtenir le meilleur tarif ?
- Quelles sont les règles à respecter pour créer un hors-série ou un supplément ?
- Que faire en cas de problèmes récurrents de distribution postale de ma publication ?
- Qu'est-ce qu'une publication gigogne ?

CPPAP

- Comment renouveler un numéro de CPPAP ?
- Qu'est-ce que la vente effective et comment la calculer ?
- Quel est le faisceau d'indices de la CPPAP pour requalifier un article rédactionnel en publicité ?
- Suis-je obligé d'employer un journaliste permanent pour obtenir la CPPAP ?

ENVIRONNEMENT

- Quelles sont mes obligations en matière environnementale ?
- Comment calculer mon éco-contribution à déclarer à CITEO ?
- Quels sont les éléments perturbateurs de recyclage ?

VENTE AU NUMÉRO

- Comment intégrer le réseau de distribution ?

- Comment régler un litige avec les messageries ?
- Quelles sont les nouvelles règles d'assortiment et de plafonnement ?

PUBLICITÉ

- Suis-je contraint en termes de volume de publicité en ligne par rapport aux règles de la CPPAP ?
- Ai-je le droit de refuser l'insertion de cette publicité ?

NUMÉRIQUE

- Comment bénéficier des subventions du Fonds stratégique pour le développement de la presse pour des projets de développement numérique ?
- Comment remplir le dossier de demande de reconnaissance CPPAP pour mon Service de presse en ligne (SPEL) et notamment bénéficier du taux de TVA super-réduit de 2,10% ?

JURIDIQUE

- Quelles sont les mentions obligatoires à faire figurer dans « l'ours » d'une publication de presse ?
- Quels sont les délais à respecter en cas de rupture des relations commerciales entre éditeur/imprimeur/routeur ?
- Quelles sont les nouvelles dispositions sur la tarification des annonces judiciaires et légales ?
- J'ai reçu une demande de publication de droit de réponse, dois-je y donner une suite favorable ?
- Quelles sont les règles applicables en matière de droits d'auteur ? Puis-je publier une photographie ou un article librement accessible sur le web ?
- Mon site internet est-il éligible au droit voisin des éditeurs de presse ?

AFFAIRES EUROPÉENNES

- Quelles sont les obligations imposées par le règlement européen relatif aux données personnelles (RGPD) ?
- Quels taux de TVA appliquer sur la vente de publication numérique en Europe ?

NOS CONSEILLERS PERMANENTS



Boris Bizic
Directeur juridique
bbizic@fnps.fr



Emily Basquin
Chargée d'affaires juridiques et économiques
ebasquin@fnps.fr



Eugénie Varnier-Klimoff
Responsable du développement numérique
evarnier-klimoff@fnps.fr



Audrey Guimond
Assistante juridique
aguimond@fnps.fr

Vous représenter



La Fnps représente collectivement les éditeurs au sein des instances de la profession et y défend leurs intérêts.

Audiens

REPRÉSENTANT FNPS
Frédéric Sibille

afDas

Fonds d'assurance
formation des secteurs
de la culture, de la
communication et des loisirs
REPRÉSENTANTS FNPS
Boris Bizic, titulaire
Frédéric Sibille, suppléant

arcep

Autorité de Régulation
des Communications
Électroniques, des Postes
et de la distribution
de la presse
REPRÉSENTANT FNPS
Jean-Marie Archereau



Commission de la Carte
d'Identité des Journalistes
Professionnels
REPRÉSENTANTS FNPS
Philippe Beauvillard, titulaire
Boris Bizic, suppléant

CPNEJ

Commission Paritaire
Nationale de l'Emploi
et de la Formation
des Journalistes
REPRÉSENTANT FNPS
Boris Bizic

CRDP

Commission du Réseau
de la Diffusion de la Presse
REPRÉSENTANT FNPS
Delphine Broly

Presse & Pluralisme Association Presse et Pluralisme

REPRÉSENTANT FNPS
Jean-Christophe Raveau

FSDP

Fonds Stratégique
pour le Développement
de la Presse et le club
des innovateurs
REPRÉSENTANTS FNPS
Laurent Bérard-Quélin,
titulaire
Eugénie Varnier-Klimoff,
suppléante



Société des Droits Voisins
de la Presse
REPRÉSENTANTS FNPS
Laurent Bérard-Quélin,
vice-président
Isabelle André
Jean-Guillaume d'Ornano



Groupe Français
de l'Industrie de
l'Information
REPRÉSENTANTE FNPS
Emmanuelle Filiberti



REPRÉSENTANTS FNPS
François Robin
Frédérique Germain
Jérôme Franck



Alliance pour les Chiffres
de la Presse et des Médias
REPRÉSENTANTS FNPS
Isabelle André
François Dieulesaint



REPRÉSENTANTS FNPS
Jean-Marie Archereau
Clotilde Bednarek

CSPLA

Conseil Supérieur
de la Propriété Littéraire
et Artistique
REPRÉSENTANT FNPS
Laurent Bérard-Quélin

Commission des droits
d'auteur et du droit voisin
des éditeurs de presse
REPRÉSENTANTS FNPS
Boris Bizic, titulaire
Laurence Ballet, suppléante



European Magazine
Media Association
REPRÉSENTANTS FNPS
Emily Basquin
Marianne Bérard-Quélin
Catherine Chagniot
Jean-Christophe Raveau

CDJM

Conseil de
Déontologie Journalistique
et de Médiation
REPRÉSENTANTS FNPS
Boris Bizic, titulaire
Laurent Bérard-Quélin,
suppléant

UNI- Presse

Présence des presses
de France dans le monde
REPRÉSENTANTS FNPS
Laurent Bérard-Quélin
Charles Ruelle



Autorité de Régulation
Professionnelle de la
Publicité
REPRÉSENTANTE FNPS
Catherine Chagniot

CPPAP

Commission Paritaire
des Publications et
Agences de Presse
REPRÉSENTANTS FNPS



Jean-Marie Archereau



Emily Basquin



Catherine Chagniot



Jacques Louvet



Rodrigue Przymenski



Eugénie Varnier-Klimoff

Vous défendre

La Fnps et ses syndicats défendent les intérêts de la presse spécialisée et de ses éditeurs auprès des élus, des pouvoirs publics et des instances européennes.

DIFFUSION POSTALE

L'augmentation des tarifs postaux au 1^{er} janvier 2025 est limitée à 2% (1% + inflation limitée à 1%) en application des accords signés par la Fnps en février 2022 malgré les fortes pressions de La Poste pour augmenter les tarifs de manière disproportionnée;

CPPAP

Nouvelles exigences sur la présence nécessaire de journalistes au sein des équipes rédactionnelles

En 2025, le ministère de la Culture rédigera un nouveau décret sur le sujet. La Fnps s'assurera d'obtenir une mention stipulant que la composition de l'équipe rédactionnelle «est appréciée en fonction de la taille de l'entreprise éditrice, de l'objet de la publication et de la périodicité» ainsi qu'une exception pour certains titres de presse professionnelle;

FONDS STRATÉGIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRESSE

La Fnps vous accompagne dans l'élaboration et la défense de vos demandes et continue de participer à l'évolution des règles d'attribution des subventions. En 2024, elle a obtenu l'éligibilité au fonds des projets de numérisation d'archives de la presse non-IPG en vue d'une exploitation sur le numérique, à condition que les contenus numérisés proviennent de supports imprimés reconnus par la CPPAP;

SOCIAL

- **Déduction forfaitaire spécifique (abattement 30%)**: obtention d'une dégressivité progressive du pourcentage de l'abattement de 30% sur 15 ans (-2% par an de 2024 à 2037);
- **Minima garantis**: signature d'un accord avec les syndicats de salariés sur une nouvelle grille de minima garantis pour les Cadres/TAM/ Employés et pour les journalistes;

ÉCO-CONTRIBUTION

Les éditeurs peuvent continuer à contribuer en nature en mettant à disposition des espaces publicitaires pour régler leur éco-contribution;

ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'INFORMATION (EGI)

La Fnps s'est réjouie de certaines propositions des EGI comme l'instauration d'une contribution obligatoire sur la publicité digitale ou la proposition de reconnaître la CPPAP comme clé de voute de l'éligibilité aux droits voisins ou encore l'abandon du droit d'agrément systématique du directeur de rédaction par la rédaction, répondant aux besoins spécifiques des TPE/PME de la presse spécialisée;

DROITS VOISINS

La Fnps a signé en 2024 un accord avec Google pour la période 2019-2022 qui a permis à ses adhérents de percevoir des rémunérations au titre des droits voisins et défend l'éligibilité de la presse spécialisée au sein du Bureau de l'Organisme de gestion collective Droits Voisins de la Presse (DVP) dont elle est un membre fondateur;

VENTE AU NUMÉRO

La Fnps a participé à la mise en œuvre de la nouvelle loi avec l'ARCEP (contributions sur l'assortiment, le plafonnement, la péréquation et la rémunération des marchands de presse) et a contribué à la mission Soriano sur la réforme de la distribution de la presse;

EMFA

European Media Freedom Act

La Fnps est restée très vigilante sur ce règlement européen aux implications nombreuses, notamment sur la capacité des éditeurs à piloter la ligne éditoriale de leurs titres, à travers les actions de lobbying de notre organisation européenne de la presse EMMA.

AU SEIN DU PARLEMENT



Violette Spillebout
Députée



Laurent Lafon
Sénateur



Denis Masségli
Député



Michel Laugier
Sénateur



Laure Darcos
Sénatrice



Philippe Ballard
Député

AU SEIN DU GOUVERNEMENT, DE L'ADMINISTRATION ET DES AUTORITÉS INDÉPENDANTES



Rachida Dati
Ministre de la Culture



Laura Debezy
CPPAP



Romain Pagès
Ministère de la Culture



Philippe Belaval
Cabinet du Président de La République



Magali Valente
Cabinet du Premier ministre



Sarah Jacquier Pélissier
ARCEP



Florence Philbert
DGMIC



Marie de La Taille
DGMIC



Marie-Laure Denis
CNIL

Vous promouvoir



La Fnps et ses 7 syndicats organisent régulièrement des événements qui mettent en avant l'expertise, la diversité et le dynamisme de nos différentes formes de presse.



© AXIMAGE - SPEPS 2024

PRIX ÉDITORIAL DU SPEPS

Cette remise de Prix met en lumière la richesse, la diversité et la qualité de traitement des informations dans les publications à destination des professions de santé. Ce Prix distingue les articles d'information et

de formation mais aussi les innovations éditoriales mises en place par les éditeurs du SPEPS. En 2024, de nouvelles catégories ont été récompensées: la santé globale et l'IA en santé.



MATINÉE ET VICTOIRES DES MÉDIAS PROFESSIONNELS DU SPPRO

Le Syndicat de la Presse Professionnelle (SPPRO) tient chaque année au salon Presse au Futur, la Matinée des Médias Professionnels qui réunit des éditeurs venant témoigner de leurs stratégies de monétisation, d'abonnement ou de diversification. En parallèle, le SPPRO organise les Victoires

des médias d'information professionnelle: une remise de Prix récompensant les titres BtoB print et web pour leur créativité et leur audace. Cette soirée festive rassemble chaque année éditeurs BtoB, professionnels des médias, annonceurs et prestataires venant célébrer la presse pro dans sa diversité.

LE CONGRÈS DU SNPAR

En 2024, le Congrès annuel du SNPAR s'est tenu les 20 et 21 juin à Saint-Brieuc. Il a notamment été question d'intelligence artificielle avec l'intervention d'un expert concernant les nouveaux défis déontologiques du journalisme à l'heure de l'IA.

En 2025, le SNPAR donne rendez-vous à tous les éditeurs en Dordogne, les 19 et 20 juin!

ATELIERS SUR LA VENTE AU NUMÉRO DU SPMS

Le Syndicat de la Presse Magazine et Spécialisée (SPMS) organise régulièrement, avec la commission vente et diffusion de la Fnps, des ateliers pratiques ouverts à tous sur la vente au numéro pour alerter sur les règles d'assortiment et de plafonnement, conseiller sur les réglages pour optimiser sa distribution, présenter des outils pour mieux communiquer avec le réseau de points de vente, etc.

NEWSLETTERS DU SPS

Afin de mettre en avant les innovations de ses adhérents, le Syndicat de la Presse Sociale (SPS) a lancé en 2023 des newsletters trimestrielles qui permettent de découvrir les initiatives de revues mutualistes, syndicales et associatives, de mieux comprendre les engagements de ses administrateurs et de tenir informé des actions de lutte contre l'illectronisme et l'illectronisme.

L'ÉQUIPE COMMUNICATION



Manon Cousin

Chargée de Communication et Événementiel
mcousin@fnps.fr



Benoît Hurault

Responsable Communication et Événementiel
bhurault@fnps.fr



Annie Mirguet

Assistante de direction
amirguet@fnps.fr



Karline Felut

Assistante administrative
kfelut@fnps.fr

Mais aussi les déjeuners politiques et prospectifs du SPCS (Syndicat de la Presse Culturelle et Scientifique) et du SPEJP (Syndicat de la Presse Économique, Juridique et Politique).

Pourquoi adhérer à la Fnps ?



Pierre-Dominique Lucas
INFOPRO DIGITAL

Grâce au lobbying que la Fnps a mené avec les pouvoirs publics, **les tarifs postaux n'augmenteront que de 2%** au 1^{er} janvier 2025 alors que La Poste demandait une augmentation disproportionnée.

La Fnps propose régulièrement des formations très pertinentes dans divers domaines de notre activité, comme la stratégie d'abonnement, les droits voisins, la présence de la presse sur les réseaux sociaux ou encore l'IA. Elle organise également des échanges entre pairs qui permettent de partager aussi bien bonnes pratiques que les difficultés, ce qui permet de se sentir moins seul et de prendre le recul nécessaire pour envisager des solutions créatives.

Elena Zinovieva
GLOBAL MÉDIA SANTÉ

Les conseils précis pour remplir le dossier de **renouvellement du numéro de CPPAP** sont précieux ainsi que le soutien des représentants Fnps lors de l'examen de nos dossiers en séance plénière de la Commission.

Laurence Hamon
CIEM

L'alerte des services de la Fédération nous a permis de pouvoir bénéficier des **aides accordées aux publications d'information politique et générale à faibles ressources publicitaires**.

Philippe Trainar
COMMENTAIRE

Devant la suppression de la **Déduction forfaitaire spécifique (abattement de 30%)**, la Fnps a obtenu une dégressivité de 2% par an du pourcentage de l'abattement de 30% sur 15 ans.

Jean-Guillaume d'Ornano
OPTION FINANCE

L'expertise des services de la Fédération nous a permis de comprendre le rôle et l'importance du **Fonds stratégique pour le développement de la presse**, de construire un dossier pertinent de **demande de subventions** et ainsi diminuer substantiellement le coût de notre **transformation digitale**.

Gérard Julien
GROUPE FRANCE AGRICOLE

Grâce à la Fnps qui a signé un accord transactionnel avec Google pour la période 2019-2022, les adhérents qui avaient donné à la Fnps un mandat de négociation **ont pu percevoir en 2024 les rémunérations qui leur revenaient au titre du droit voisin**.

Jérôme Franck
QUE CHOISIR

Fnps

**Fédération Nationale de la
Presse d'information Spécialisée**
17 rue Castagnary 75015 PARIS
Tél. 01 44 90 43 60 | www.fnps.fr

Janvier 2025